

REPUBLIQUE FRANCAISE
ARRETE
Portant réglementation du stationnement
AVENUE DE LA FONTAINE

Le Maire de la Commune de Beaucouzé,

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par les lois n°82.623 du 22 juillet 1982 et n°83.1186 du 29 décembre 1983,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1,

VU le Code de la Route et notamment ses articles L 411-1, R411-8 et R411-25,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8^{ème} partie – signalisation temporaire – approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1992)

VU la demande de l'entreprise COEXPAN, en date du 06 février 2023,

CONSIDERANT qu'il importe de régler la circulation et le stationnement dans le secteur concerné par les travaux afin d'assurer la sécurité des usagers et de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

ARRETE

Article 1 – Circulation et limitation du stationnement

En raison de travaux d'entretien des arbres, il y a lieu de régler la circulation et le stationnement, avenue de la Fontaine **du 08 février au 10 février 2023 inclus.**

La circulation pourra être perturbée. Il sera interdit de circuler et de stationner pour les véhicules légers et les poids lourds sur les places de parking le long de l'entreprise, 4 avenue de la Fontaine.

La signalisation sera fournie, installée puis retirée par l'entreprise GARLIN.

Article 2 – Affichage et signalisation

Le présent arrêté sera affiché aux extrémités des sections concernées par l'entreprise.

La signalisation sera conforme aux prescriptions de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - 8^{ème} partie : signalisation temporaire – approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1992).

Article 3 – Application et diffusion

Monsieur le Directeur des services de la Mairie de BEAUCOUZE,
Entreprise COEXPAN, 4, avenue de la Fontaine, 49071 BEAUCOUZE,
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ANGERS, rue du Nid de Pie, 49000 ANGERS.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée.

A Beaucouzé, le 06 février 2023

Le Maire,



Yves COLLIOT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : SEURU Prénom : KARINE

Dénomination : Société Coexpan Représenté par : Karine SEURU Responsable QHSE

Adresse Numéro : 4 Extension : Nom de la voie : AVENUE DE LA FONTAINE

Code postal 4 9 0 7 1 Localité : BEAUCOUZE Pays : FRANCE

Téléphone 0 6 7 8 4 2 1 6 7 4 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : karinr.seuru @ coexpan.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : 4 Extension : Nom de la voie : avenue de la fontaine

Code postal 4 9 0 7 1 Localité : BEAUCOUZE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : Elagage d'arbres se situant sur le site de COEXPAN le long de l'avenue de la Fontaine

Date prévue de début des travaux : 0 8 0 2 2 0 2 3 Durée des travaux (en jours calendaires) : 2

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 2 Date de début de réglementation 0 8 0 2 2 0 2 3

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : GARLIN Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : 76 Extension : Nom de la voie : ROUTE DE L'IZENELLE
Code postal 4 9 2 5 0 Localité : BEAUFORT EN VALLEE Pays : FRANCE
Téléphone 0 2 4 1 8 0 6 1 9 1 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : sarlgarlin @ orange.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

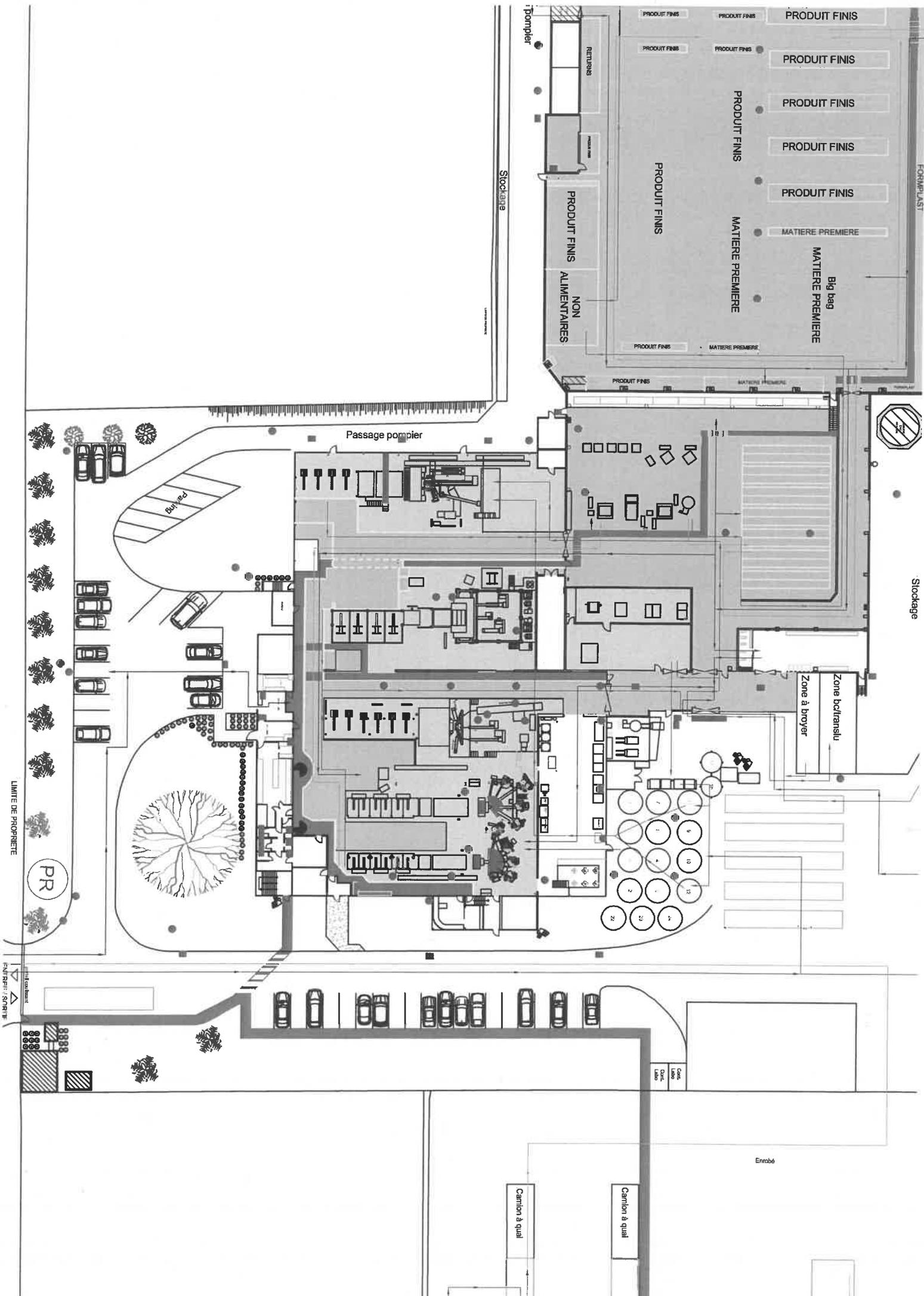
Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 0 6 0 2 2 0 2 3 Beaucouzé

Nom : SEURU Prénom : KARINE Qualité : Responsable QHSE société COEXPAN

 **COEXPAN**
France
4 Avenue de la Fontaine
BP 50065
49071 BEAUCOUZE CEDEX
Tél : 02 41 36 81 50 - Fax : 02 41 36 81 80
RCS 333 164 155



Enrobé

Camion à quai

Camion à quai

LIMITE DE PROPRIÉTÉ

PR

SAINT-LOUIS

SAINT-LOUIS

FORNIP LAST

Stockage

Zone de transit
Zone à broyer

Zone
à broyer
à quai

PRODUIT FINIS
NON ALIMENTAIRES

PRODUIT FINIS
Matière Première

Big bag
Matière Première

PRODUIT FINIS

PRODUIT FINIS
PRODUIT FINIS
PRODUIT FINIS
PRODUIT FINIS
PRODUIT FINIS

PRODUIT FINIS
PRODUIT FINIS
PRODUIT FINIS

PRODUIT FINIS
Matière Première

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24

Passage pompier

Stockage

Pompier

Bâtiment

Bâtiment



Photos :

Encadré en rouge zone de stationnement à éviter côté société Coexpan

